

DATE D'APPLICATION : 01 AVRIL 2013

TARIFS APPLICABLES POUR LES EXCEDENTS BAGAGES / BAGAGES HORS-FORMAT / ANIMAUX SUR LES VOLS EUROPE AIRPOST

❖ EXCEDENT BAGAGES :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ AU-DELA DE 15KGS* TARIF TTC TOUTES DESTINATIONS SAUF LA CORSE *SAUF INDICATIONS CONTRAIRES D'EUROPE AIRPOST 	11€ /kg
<ul style="list-style-type: none"> ▪ AU-DELA DE 15KGS TARIF TTC AU DEPART ET A DESTINATION DE LA CORSE 	4€ /kg

❖ BAGAGES HORS FORMAT :

DESIGNATION	CONDITIONS D'ACCEPTATION LES DIMENSIONS SONT DONNEES EMBALLAGE COMPRIS IMPORTANT : POIDS MAXIMUM PAR BAGAGE = 32KG	TARIF TTC EUROS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ SAC DE GOLF 	ETIQUETAGE « ADMIS SOUS RESERVE » ET « FRAGILE »	46€ L'ALLER/RETOUR PAYABLE EN FRANCE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ BICYCLETTE 	PNEUS DEGONFLES – PEDALES REPLIEES OU DEMONTEES – GUIDON TOURNE DANS LE SENS DE LA LONGUEUR DE LA BICYCLETTE ETIQUETAGE « ADMIS SOUS RESERVE » ET « FRAGILE »	41€ PAR TRAJET
<ul style="list-style-type: none"> ▪ EQUIPEMENT DE PLONGEE 	BOUTEILLES VIDEES, ROBINETS EN POSITION OUVERT ETIQUETAGE « ADMIS SOUS RESERVE » ET « FRAGILE » LIMITE A 30 KGS MAXIMUM – DIMENSION STANDARD D'UN SAC DE PLONGEE.	46€ PAR TRAJET
<ul style="list-style-type: none"> ▪ MATERIEL DE SKI ▪ CANOË-KAYAK/ PLANCHE A VOILE ▪ PLANCHE DE SURF/ SKIS NAUTIQUES 	DIMENSIONS MAX 280 CM x 60 CM ETIQUETAGE « ADMIS SOUS RESERVE » ET « FRAGILE »	51€ PAR TRAJET
<ul style="list-style-type: none"> ▪ CHAISE ROULANTE 	PREVENIR A L' AVANCE VOTRE TOUR OPERATEUR OU AGENCE DE VOYAGE ETIQUETAGE « ADMIS SOUS RESERVE » ET « FRAGILE »	GRATUIT
<ul style="list-style-type: none"> ▪ POUSSETTE D'ENFANT 	ETIQUETAGE « ADMIS SOUS RESERVE » ET « FRAGILE »	GRATUIT SI 1 PAR BEBE AU-DELA TARIF EXCEDENT BAGAGES SI FRANCHISE DEPASSEE

❖ ANIMAUX DOMESTIQUES:

<ul style="list-style-type: none"> ▪ ANIMAUX EN CABINE 	PETITE TAILLE – 5 KG MAX (CHIENS ET CHATS UNIQUEMENT)	51€TTC PAR ANIMAL ET PAR TRAJET
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ANIMAUX EN SOUTE 	SONT INTERDITS AU TRANSPORT (SOUTE OU CABINE) LES CHIENS DE 1ERE ET 2EME CATEGORIES TELLES QUE DEFINIES PAR LE MINISTERE FRANÇAIS DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE.	